



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes



ETUDE DES COMMUNAUTES DE PASSEREAUX MONTAGNARDS

*MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA
2000 MASSIF PUIGMAL-CARANCA*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (CCTP)

Table des matières :

1.	CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE	1
1.1	LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES.....	1
1.2	NATURA 2000 ET LE PARC.....	1
1.3	MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	1
1.4	OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	2
2.	PRESTATIONS ATTENDUES	3
3.	METHODOLOGIE	3
3.1	PRE-ETUDE	3
3.2	METHODE DE PROSPECTION	3
3.3	CARTOGRAPHIE ET DONNEES	5
4.	FORMAT DES RENDUS DE L'ÉTUDE	7
5.	CONDITIONS GENERALES	8
5.1	CALENDRIER DE L'ÉTUDE	8
5.2	BUDGET	8
5.3	SUIVI DU PROJET	8
5.4	PROPRIETE DES DONNEES, DROIT D'UTILISATION ET CONFIDENTIALITE	9
5.5	DOCUMENTS MIS A DISPOSITION	9
6.	PROPOSITIONS : RENDUS ATTENDUS, JUGEMENT ET DELAIS	9
6.1	REPOSE ATTENDUE	9
6.2	CRITERES DE SELECTION	10
6.3	DELAIS D'ENVOI DES PROPOSITIONS	10
7.	LISTE DES ANNEXES :	I

Table des Figures :

Figure 1 Délimitation du site Natura 2000 Massif Puigmal-Carança.....	2
Figure 2 Carte des points d'écoute étude ornithologique de 2010 ZPS Massif Puigmal-Carança.....	4
Figure 3 Structures de végétation du site Massif du Puigmal – Carança	6
Figure 4 Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança.....	6

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU SITE

1.1 LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) est géré par un Syndicat Mixte, créé par l'arrêté préfectoral n°4849/04 du 15 décembre 2004. Il regroupe 66 communes, le Département des Pyrénées-Orientales, la Région Occitanie, et les 3 Communautés de communes Conflent Canigou, de Pyrénées Cerdagne, du Capcir Haut-Conflent. En vertu de l'article L 244 -1 et suivants du code rural, relatifs au classement des Parcs naturels régionaux et de son décret d'application n° 94-765 du 1er septembre 1994, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a pour objet de mettre en œuvre un projet territorial de développement durable pour les Pyrénées catalanes (Charte 2014-2026), au travers des missions telles que définies par les lois et décrets en vigueur :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

1.2 NATURA 2000 ET LE PARC

61.5 % du territoire du Parc sont désignés au titre des deux Directives européennes Habitats-Faune-Flore (dite Directive « Habitats ») et Oiseaux. Le comité syndical du PNR PC a validé le 8 décembre 2005 sa volonté de s'impliquer dans la gestion des sites Natura 2000. Le Parc est aujourd'hui animateur de 3 sites : Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal – Carança.

Après avoir assuré l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) du site Massif du Puigmal – Carança en 2008-2010, le Parc a été désigné structure animatrice du site par décision prise lors du Comité de pilotage du site du 13 décembre 2010.

Le site est composé d'un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) d'une surface de 8 755 ha (SIC FR9101472 Massif du Puigmal) et d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'une surface de 10 228 ha (ZPS FR9112029 Puigmal-Carança) (Figure 1 localisation du site). Il concerne 10 communes (Err, Eyne, Fontpédrouse, Llo, Nyer, Osséja, Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, Thuès-entre-Valls, Valcebollère).

Le PNR PC se base sur les textes nationaux pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité fixés par l'Europe dans les deux Directives Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et Oiseaux (79/409CEE).

1.3 MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Le PNR PC est chargé de mettre en œuvre le document d'objectifs du site Natura 2000 Massif du Puigmal – Carança. Certaines espèces d'intérêt communautaire n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques sur le site lors de la phase d'élaboration. Les données des réserves naturelles de la Vallée d'Eyne et de Nyer permettent de pallier à ces manques, mais ne permettent pas de renseigner sur la biodiversité présente sur le site en dehors des réserves. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'importance des populations en jeux, leur dynamique et leur état de conservation, ni de leur attribuer une note d'enjeu.

Le DOCOB du site préconise des compléments d'inventaire et des suivi, pour plusieurs groupes, dont les communautés de passereaux montagnards, afin de compléter la liste des espèces présentes, préciser les actions proposées et mieux prendre en compte les besoins de ces espèces dans l'animation du site. La fiche action CS.02 "*Inventaires complémentaires et suivis des espèces d'oiseaux de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux*" du DOCOB Massif Puigmal Carança, justifie l'intérêt d'étudier ce groupe.

Suite à un inventaire sur les communautés de passereaux montagnards dans le cadre de la ZPS Massif Puigmal-Carança réalisé en 2010/2012, le Comité de Pilotage Natura 2000 qui s'est tenu à Olette le 16 janvier 2019, a jugé pertinent de reproduire ce travail. L'objectif est de dresser un premier bilan de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire citées dans le FSD et dans le périmètre élargi, presque une décennie plus tard.

Le site Natura 2000 est caractérisé par des limites administratives atypiques (cf. figure localisation du site). Il est concentré aux crêtes d'altitude et couvre les vallées d'Eyne, de la Carança et de Nyer. De ce fait, le périmètre exclu une large partie des secteurs intéressants pour la conservation des passereaux communautaires, à savoir les soulanes et les entrées. C'est pourquoi, une partie du travail demandé dans cette étude se déroulera en dehors du périmètre du site.



Figure 1 Délimitation du site Natura 2000 Massif Puigmal-Carança

1.4 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le PNR PC est le maître d'ouvrage de la présente étude.

L'objectif de l'étude est de dresser une analyse de l'évolution des communautés de passereaux montagnards d'intérêt communautaire cités dans le Formulaire Standard des Données (FSD) mais aussi dans le périmètre élargi du site, entre 2010 et aujourd'hui, c'est-à-dire presque une décennie plus tard.

Cette analyse devra permettre de dégager une tendance sur le bénéfice des actions de gestion menées jusqu'à présent sur le site. Elle devra aussi aboutir sur la proposition d'autres actions ou l'évolution de celles inscrites dans le DOCOB. Enfin, il sera aussi question d'actualiser le FSD et le tableau des enjeux ornithologiques établis dans le DOCOB.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Pour la réalisation de l'étude des communautés de passereaux montagnards de la ZPS Massif Puigmal-Carança, il est attendu du prestataire les actions suivantes :

- Mise à jour de la synthèse bibliographique ornithologique ;
- Inventaire de terrain pour le suivi des communautés de passereaux montagnards ;
- Relevés de structure de végétation pour chaque point d'écoute ;
- Analyse de l'évolution, entre 2010 et 2019, des communautés de passereaux montagnards d'intérêt communautaire cités dans le FSD et dans le périmètre élargi du site ;
- Production de fiches stations synthétiques par point d'écoute ;
- Propositions d'actualisation du FSD et du tableau de hiérarchisation des enjeux du DOCOB ;
- Mise à jour des fiches espèces ;
- Propositions de mesures de gestion et d'engagements pour les contrats Natura 2000 ;
- Présentation de l'étude au Comité technique de restitution et au Comité de pilotage Natura 2000.

3. METHODOLOGIE

La méthodologie comprend 4 temps :

- Une pré-étude composée d'une synthèse bibliographique ;
- Une phase de prospection permettant d'évaluer l'évolution des populations de passereaux montagnards et de faire le relevé de la structure de végétation des points d'écoute ;
- Une phase d'analyse des données et de rédaction comprenant :
 - Les résultats de l'étude et de l'évolution des populations de passereaux montagnards entre 2010 et 2019 ;
 - La création de fiches stations synthétiques ;
 - La mise à jour des fiches espèces d'intérêt communautaire
 - La proposition d'actions de gestion ;
- Une phase de restitution en COPIL et COTECH.

3.1 PRE-ETUDE

Elle prendra la forme d'une synthèse bibliographique sur l'évolution des communautés de passereaux montagnards.

Le prestataire prendra comme base l'étude ornithologique de la ZPS Massif Puigmal-Carança de 2010.

Il fera une synthèse des études ornithologiques réalisées par les partenaires techniques présents sur le site Massif Puigmal-Carança et à proximité : la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, la Réserve de la Vallée d'Eyne, la Réserve Régionale de Nyer, le Canigó Grand Site, et le "*Parc Natural Capçaleres des Ter i del Freser*".

Des références à la bibliographie publiée sont un plus.

3.2 METHODE DE PROSPECTION

Sur la base de l'étude ornithologique de 2010, le prestataire devra respecter rigoureusement l'emplacement des points d'écoute, la date du premier relevé et l'heure de passage. Toutes les précautions devront être prises pour réduire les biais d'observation. En plus du dénombrement des oiseaux chanteurs, le prestataire devra faire le relevé de la structure de végétation des points d'écoute.

3.2.1 Espèces prioritaires

Les espèces de passereaux montagnards de la Directive Oiseaux citées dans le FSD mais aussi celles détectées dans le périmètre élargi du site Massif Puigmal-Carança (cf. **Annexe 1** : tableau des espèces d'intérêt communautaire du site et du périmètre élargi).

3.2.2 Stratégie d'échantillonnage

Le prestataire utilisera la base de points d'écoute définie en 2010, à savoir un total de 145 points d'écoute, dont 71 compris dans les limites de la ZPS Massif Puigmal Carança et 74 hors site (cf. **Figure 1** : carte des points d'écoute).

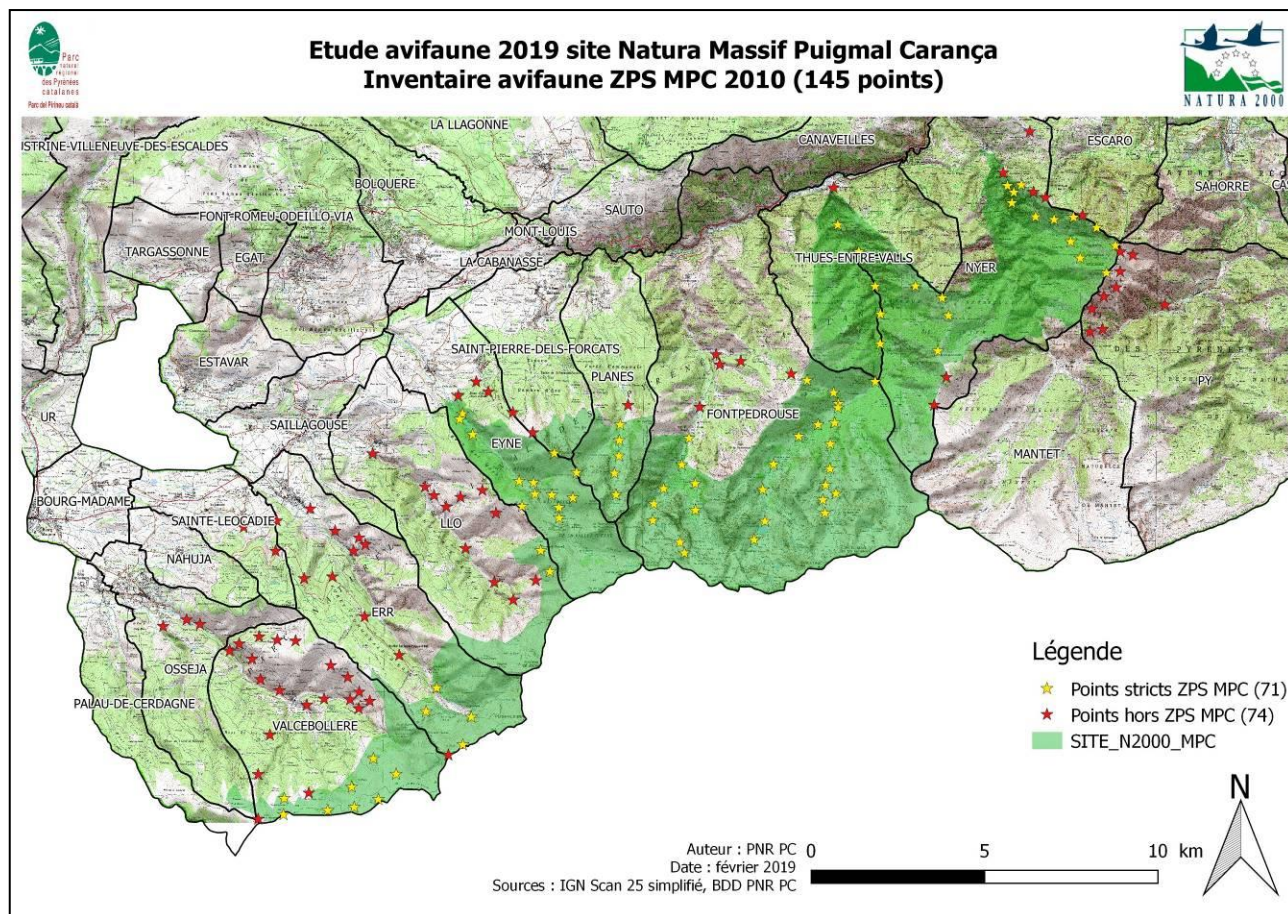


Figure 2 Carte des points d'écoute étude ornithologique de 2010 ZPS Massif Puigmal-Carança

3.2.3 Calendrier et nombre de jours

Les points d'écoute devront être rigoureusement réalisés entre le 30/06/2019 et le 20/07/2019.

Au total, le prestataire devra réaliser 145 points d'écoute, soit 10 points d'écoute par matinée, soit un total de 14,5 jours de terrain.

Pour tenir compte des aléas climatiques pouvant parfois avancer ou retarder le pic de chant, comme ce fût le cas en 2010, il est toléré un battement d'une semaine, avant et après, la date du premier passage. Cette décision devra faire l'objet d'une validation commune entre le prestataire et le maître d'œuvre.

Protocole d'inventaire des communautés de passereaux montagnards

Dénombrement des mâles chanteurs par point d'écoute diurne de 10mn. Le protocole précis est disponible en **Annexe 2**.

Protocole pour le relevé de la structure de végétation et prises de photographies et de vidéos panoramiques

Faire le relevé de structuration par % et par strate définie selon la méthode de l'étude passereaux de 2017. Prendre 2 photographies et une vidéo panoramique du point d'écoute. Le protocole précis est disponible en **Annexe 2**.

3.2.4 Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère très isolé de certaines zones du site et sur la dangerosité de certains secteurs. Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul sur le terrain.

3.3 CARTOGRAPHIE ET DONNEES

- Le prestataire devra compléter la cartographie de la présence des passereaux communautaires inscrits dans le FSD et dans le périmètre élargi du site. Les tableurs de données seront remplis et toute localisation d'espèce sera fournie en point ou polygone sur le SIG (**cf. Annexe 7** cahier des charges SIG).
- Le rendu cartographique comprendra (cartes et couches SIG associées) :
 - Une carte de la localisation des points de contacts par espèce ciblée sur la zone d'étude ;
 - Une carte de la localisation des points d'écoute dont la table attributaire comprendra la synthèse des données saisies sur le terrain ;
 - Une carte interprétative par habitat d'espèces ou groupes d'espèces aux exigences similaires et/ou une carte d'habitats d'espèces utiles au maintien de l'espèce (zone de reproduction/alimentation ...), analyse possible via le relevé de structuration de la végétation par point d'écoute croisé avec la cartographie de la structuration de végétation su site (**cf. figure 2** carte de la structure de végétation) et des inventaires habitats naturels (**cf. figure 3** carte de l'inventaire habitats naturels) ;
 - Une carte des zones de sensibilité par espèce ou groupe d'espèces aux exigences similaires ;
 - Une carte par espèce faisant ressortir dans la mesure du possible l'état de conservation des habitats d'espèces ;
 - Une carte représentant les parcours des observateurs ;
 - En fonction de l'échelle de la carte, les supports préconisés sont les suivants :

Echelle	Support préconisé
1/25 000	Fond IGN Scan 25
1/10 000	Fond IGN San 25, orthophoto
1/5 000	Orthophoto, cadastre
1/2500	Orthophoto, cadastre

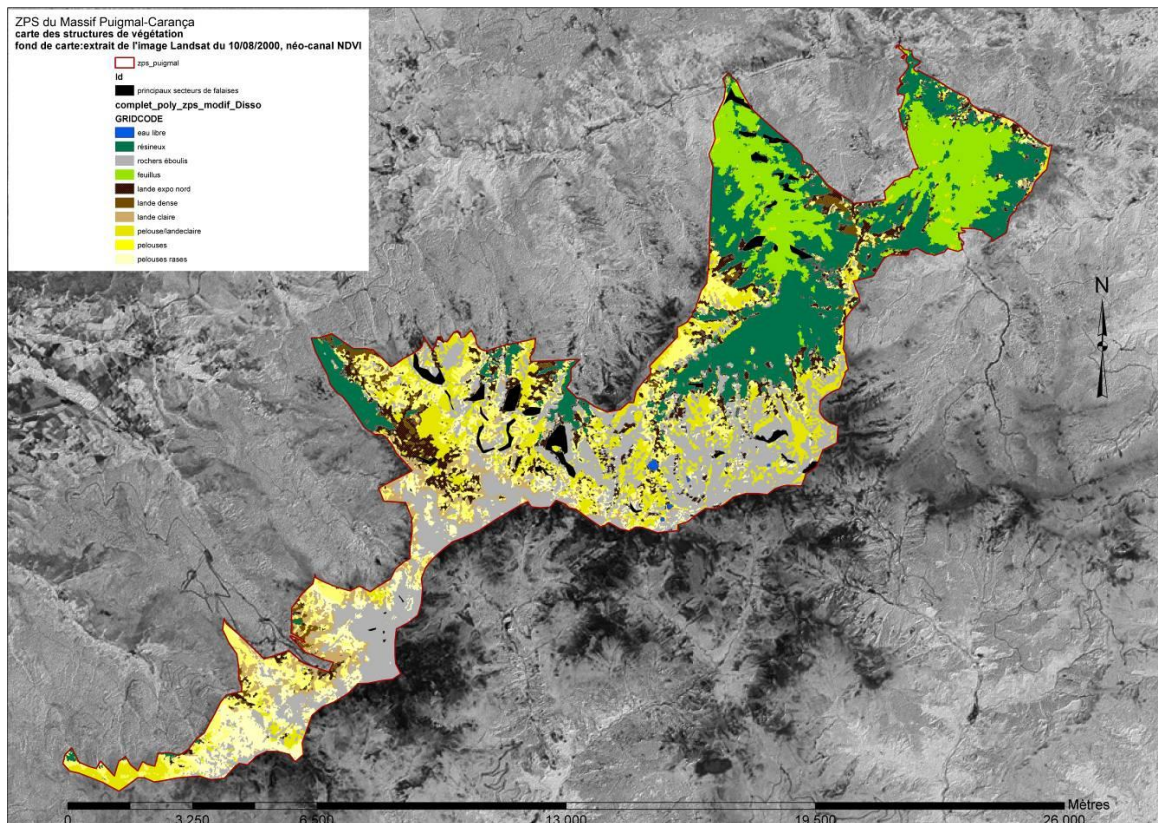


Figure 3 Structures de végétation du site Massif du Puigmal – Carança

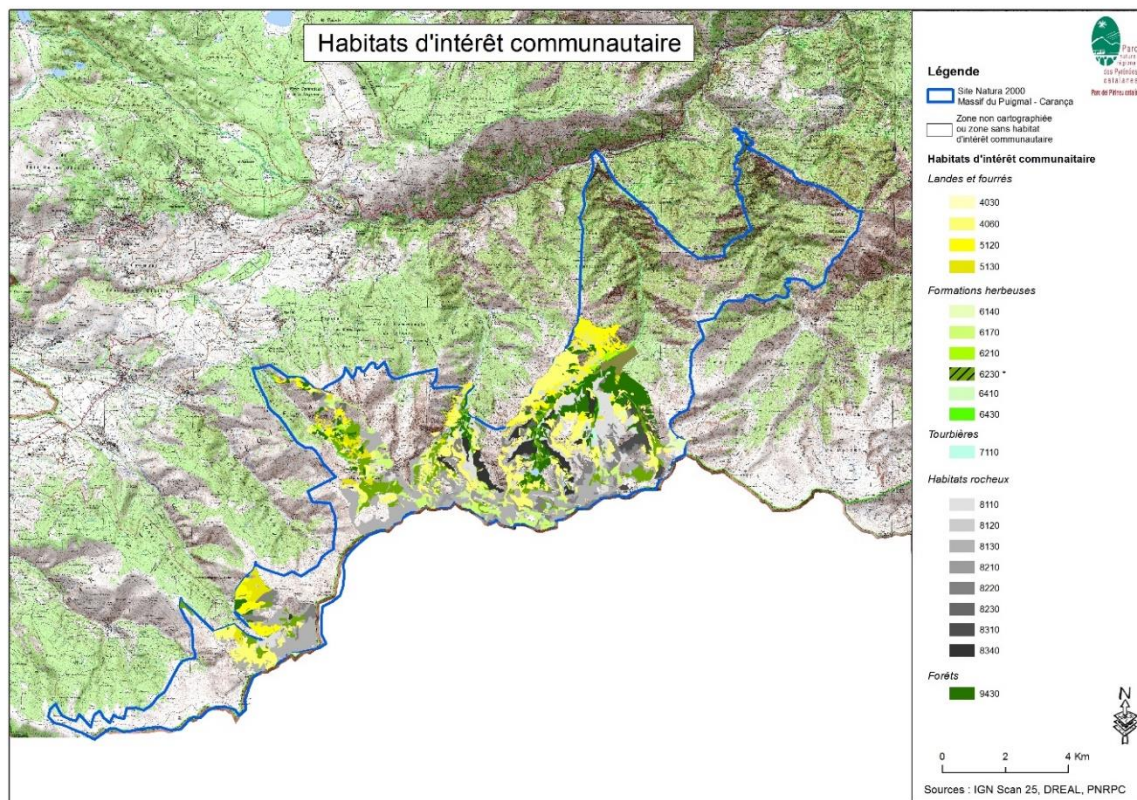


Figure 4 Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança

3.3.1 Analyse, définition des enjeux et préconisations de gestion

- Le prestataire devra effectuer une analyse comparative des résultats entre l'expertise ornithologique de 2010 et les résultats obtenus lors de cette étude ;
- Il devra actualiser et compléter les fiches espèces qui correspondent aux fiches du DOCOB (cf. **Annexe 4** trame fiches espèces) réalisées dans le cadre de l'étude de 2010, pour les espèces de passereaux d'intérêt communautaire présentes sur le FSD et dans le périmètre élargi. Les fiches devront lister les habitats naturels favorables aux différents besoins des espèces avec correspondance entre formation végétales et CORINE Biotopes et EUR 15 ;
- Il devra actualiser le tableau des enjeux environnementaux de la Directive Oiseaux sur le site (habitats d'espèces et espèces) sur la base de la méthodologie développée au niveau régional par le CSRPN pour la DREAL ;
- Il devra réaliser des fiches stations (cf. **Annexe 5** trame fiches stations) comportant la synthèse des résultats obtenus sur le terrain, à la fois sur les communautés de passereaux détectées et à la fois sur le relevé de structuration.

3.3.2 Communication de l'étude

Le prestataire assurera une prestation vulgarisée adaptée à public d'élus en COPIL Natura 2000 d'une durée de 15 mn et ayant lieu sur la période de décembre 2019 à février 2020. Il assurera aussi une restitution technique dans le cadre d'un rendu COTECH qui se tiendra sur la période de janvier à mars 2020.

4. FORMAT DES RENDUS DE L'ÉTUDE

Toutes les données produites pendant l'étude seront transmises au maître d'œuvre. L'origine et le propriétaire de la donnée devront être clairement identifiés. Aucun fichier cartographique ne sera accepté si celui-ci ne possède pas de fichier de métadonnées conforme au cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie.

Le rendu de l'étude se composera de plusieurs éléments :

- Un rapport d'étude comportant :
 - Une synthèse bibliographique ;
 - La méthodologie utilisée ;
 - Une synthèse des résultats notamment de l'analyse évolutive des communautés de passereaux ;
 - La hiérarchisation des enjeux actualisée ;
 - La limite ou les difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude ;
 - Une évaluation du périmètre ;
 - Des propositions d'actions de gestion ;
 - Des fiches espèces actualisées (**Annexe 4**) ;
 - Des fiches stations (**Annexe 5**) ;
 - Un résumé de l'étude, etc ;

Ce rapport sera remis en version numérique sous format word, pdf et en version papier. Le logo des financeurs devra être visible sur le rapport.

- Les résultats des inventaires de terrain feront obligatoirement l'objet d'une restitution cartographique sur support papier et en couleur. Cette restitution se fera au format A3 ou A4. Si plusieurs cartes sont nécessaires pour représenter le site, un plan d'assemblage précis sera joint ;

- Une banque de photographies et de vidéos conformément au protocole, aux formats respectifs jpg et mp4 (cf. **Annexe 6** contrat de cession des droits). Les différents fichiers seront nommés (date, heure, objet, commune et numéro du point d'écoute) et transmis sur support USB.
- Les différentes données cartographiques devront être rendues sous format SIG (Shape .shp, en projection Lambert 93) de **manière conforme au cahier des charges SIG de la DREAL (cf. Annexe 7 cahier des charges SIG)** et sous format jpg.
- Pour les comités techniques et de pilotage, l'ensemble des documents de travail ou d'étude sur papier seront fournis au moins deux semaines à l'avance afin de permettre au PNR PC de les joindre aux convocations. Les dates de réunion seront définies en accord avec le prestataire pour permettre la tenue de ces délais ;

NB : L'étude sera rendue au syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes en format informatique ainsi qu'en 2 exemplaires papiers dont un non relié. Tous les éléments mentionnés précédemment seront rendus sous format informatique par support USB. Le prestataire fournira au maître d'ouvrage tous les supports informatiques ayant contribué à l'élaboration des rapports écrits ainsi qu'un format PDF et Word de tous les documents validés. Les présentations Power Point seront également transmises.

5. CONDITIONS GENERALES

5.1 CALENDRIER DE L'ETUDE

Le prestataire proposera un calendrier pour réaliser la prestation décrite ci-dessus.

L'étude doit être facturée avant le 15 décembre 2019, compte tenu des impératifs administratifs et financiers de l'animation du site Natura 2000. **La facturation sera accompagnée d'une pré-étude** pour permettre au maître d'œuvre une première relecture. Celui-ci s'engage à renvoyer ses corrections avant le 31 janvier 2020.

Le prestataire devra envoyer la version finale de l'étude avant le 30 avril 2020. Il devra prévoir un délai de 3 semaines pour permettre au maître d'œuvre une relecture de validation de la version finale.

5.2 BUDGET

Le budget dédié à cette prestation est évalué à un montant maximum de 15 000 € TTC.

5.3 SUIVI DU PROJET

Le projet est suivi par le Comité de pilotage qui est l'organe décisionnel sur le site Natura 2000. Celui-ci a eu lieu le 16/01/2019 et a fait état du besoin de réaliser un suivi des communautés de passereaux montagnards. Un Comité technique a eu lieu le 19/02/2019 et a permis la définition des objectifs et le cadre de cette étude. Ainsi, le prestataire devra présenter son travail lors :

- D'une réunion de restitution au Comité technique ;
- D'une réunion de restitution, vulgarisée, adaptée à un public d'élus au Comité de pilotage Natura 2000.

Les organes de concertation du Parc (Commission espaces naturels et milieux aquatiques, Conseil consultatif, Comité Syndical) suivront également le déroulement des actions.

Le prestataire tiendra régulièrement le commanditaire informé de l'état d'avancement du marché et notamment des difficultés rencontrées pouvant remettre en cause le calendrier prévu.

5.4 PROPRIETE DES DONNEES, DROIT D'UTILISATION ET CONFIDENTIALITE

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaires papiers et fichiers numériques). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au PNR PC les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le prestataire bénéficie du droit de propriété des données inaliénables (cf. **Annexe 6** contrat de cession des droits).

Les rapports seront transmis sous format informatique à la DDTM et la DREAL qui seront destinataires de toutes les données.

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

5.5 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- L'expertise ornithologique sur le site Natura 2000 « Massif Puigmal–Carança » de 2010 ;
- Le DOCOB du site, validé le 13 décembre 2010 ;
- L'expertise ornithologique sur le site Natura 2000 « Madres-Coronat » de 2017 ;
- Courbes de niveau par le MNT de la BD Topo, Orthophoto et autres données IGN disponibles au Parc (convention nécessaire au préalable) ;
- Cartographie précise partielle des habitats naturels (Haute Carança, Vallée d'Err), avec état de conservation ;
- Cartographie des structures de végétation sur l'ensemble de la ZPS ;
- Inventaires des zones tourbeuses.

Les données numériques ou supports papiers fournis par le PNR PC pour cette étude (orthophotoplans, cartographie des habitats ...) ne pourront en aucun cas être conservés par le prestataire qui devra les restituer ou les détruire à la fin de l'étude. Un acte d'engagement formalisera les conditions de mises à disposition.

6. PROPOSITIONS : RENDUS ATTENDUS, JUGEMENT ET DELAIS

6.1 REPONSE ATTENDUE

Le rendu de l'offre en réponse au présent cahier des charges se composera des éléments suivants :

- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant les différentes variantes et options ;
- Un calendrier de réalisation du marché ;
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.

6.2 CRITERES DE SELECTION

L'offre du prestataire sera analysée au regard des critères suivants :

Prix : 20%

Offre technique : 60%

Délais : 20%

6.3 DELAIS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

L'offre en réponse au présent cahier des charges, accompagnée des différentes pièces demandées, devra être remis **de façon effective avant le 13 mai 2019**, par courriel, à l'attention d'Hermeline Malherbe, Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes via : guilhem.laurents@pnrpc.fr.

Fait à Olette, le 17/04/2019

Signature et cachet

« Lu et approuvé »

7. LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 Liste des espèces d'oiseaux proposées au FSD du site Massif du Puigmal – Carança et dans le périmètre élargi.....	i
Annexe 2 Protocole de suivi des communautés de passereaux montagnards	i
Annexe 3 Trame Fichiers cartographiques.....	iii
Annexe 4 Trame Fiches espèces.....	v
Annexe 5 Trame Fiches stations.....	vi
Annexe 6 Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur.....	vii
Annexe 7 Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques	xi

Tableau 4 : Hiérarchisation des enjeux pour les oiseaux présents dans la ZPS

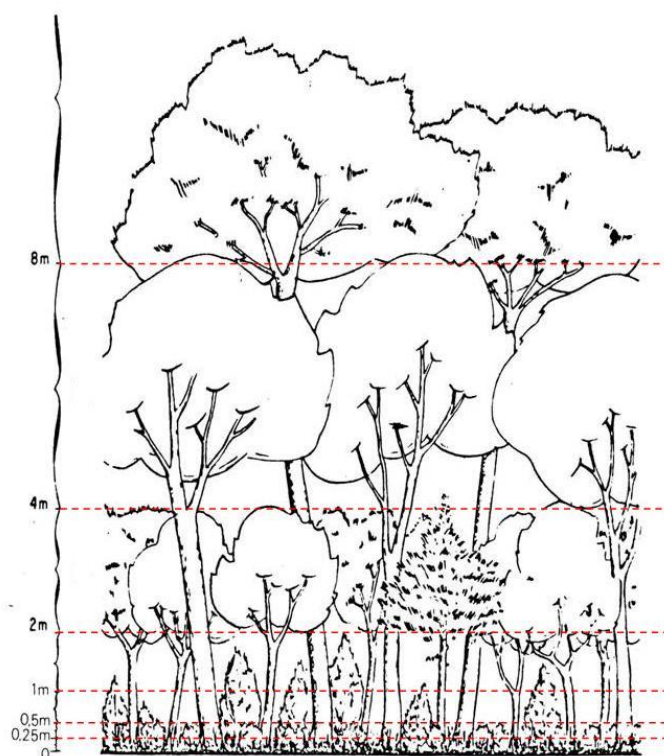
Nom français	Nom latin	Annexe	Note 1	Effectif régional	Effectif sur la ZPS			Représentativité		Note cumulée (Note 1 + Note 2)	Enjeu	
				<i>i</i> = nombre d'individus ; <i>c</i> = nombre de couples nicheurs	Mini	Maxi	Moyenne	%	Note 2			
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	1, 2, 3	7	250 - 300 c	275	50	80	65	24%	4	11	Très fort
Perdrix grise	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	1, 2, 3	7	700 - 1000 c	850	50	100	75	9%	4	11	Très fort
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	1	5	1-2 c	15	5	7	6	67%	5	11	Très fort
Pluvier guignard	<i>Eudromias monnellus</i>	1	6	1-5 c	2,5	0	1	0,5	20%	4	10	Très fort
Grand Tétraz	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>	1, 2, 3	6	411-485 i	448	5	15	10	2%	2	8	Fort
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	1	6	240 - 660 c	450	5	15	10	2%	2	8	Fort
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	1	4	45 - 53 c	49	2	2	2	4%	2	6	Modéré
Chouette deTengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	1	2	57 - 155 c	106	8	15	11,5	12%	4	6	Modéré
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	1	5	420 - 710 c	565	3	4	3,5	1%	1	6	Modéré
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	1	4	335 - 550 c	442	1	2	1,5	0%	1	5	Modéré
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	1	4	116 c	116	10	20	105	nc	1	5	Modéré
Faucon Pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1	3	75-115 c	95	2	3	2,5	3%	2	5	Modéré
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	1	3	750 - 2400 c	1575	4	6	5	0%	1	4	Faible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	1	2	20000 - 50000 c	35000	2	10	6	0%	1	3	Faible

Tableau 5 : Hiérarchisation des enjeux pour les oiseaux dont la présence dans la ZPS n'est pas avérée, et retirés du FSD.

Nom français	Nom latin	Annexe	Note 1	Effectif régional	Effectif sur la ZPS			Représentativité		Note cumulée (Note 1 + Note 2)	Enjeu	
				<i>i</i> = nombre d'individus ; <i>c</i> = nombre de couples nicheurs	Mini	Maxi	Moyenne	%	Note 2			
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	1	5	1750 - 3450 c	2600	0	2	1	0%	1	6	Modéré
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	1	4	2600 - 10000 c	6300	0	5	2,5	0%	1	5	Modéré
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	1	4	15000 - 41000 c	28000	0	5	2,5	0%	1	5	Modéré
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	1	4	4650 - 13750 c	9200	0	3	1,5	0%	1	5	Modéré
Engoulevent d'Europe*	<i>Caprimulgus europaeus</i>	1	3	45 -64 c	54	0	5	2,5	0%	1	4	Faible
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1	2	335 - 920 c	627	0	3	1,5	0%	1	3	Faible

Inventaire ornithologique : Pendant le printemps et l'été 2019, seront réalisés 145 points d'écoute suivant le protocole des Indices Ponctuels d'Abondance (Blondel, Ferry & Frochet, 1970) mais en ramenant la durée du point d'écoute à 10mn, pour coller au plus près au protocole de l'étude de 2010. Il s'agira de noter tous les contacts d'oiseaux auditifs ou visuels durant 10mn. Les points d'écoute seront réalisés au lever du jour, dans des conditions météorologiques optimales (pas de pluie ni de vent). Autant que faire se peut, les relevés seront réalisés au plus près des dates du passage de 2009.

Relevé de végétation : Le relevé de la structuration de végétation sera réalisé sur les 145 points d'écoute, suivant le protocole établi par Prodon, 1988. En plus de noter le type de milieu et les essences dominantes, il s'agira d'évaluer le recouvrement horizontal de chaque strate de végétation qui a été estimé en pourcentage selon différentes classes de hauteurs (strates 0-0,25m ; 0,25-0,5m ; 0,5-1m ; 1-2m ; 2-4m ; 4-8m ; 8-16m) (cf Figure ci-dessous).



Catalogue photographique/vidéo : Une prise de vue panoramique 360° sera réalisée sur chacun des 145 points d'écoute afin de conserver une vision claire de l'environnement de chaque point d'écoute.

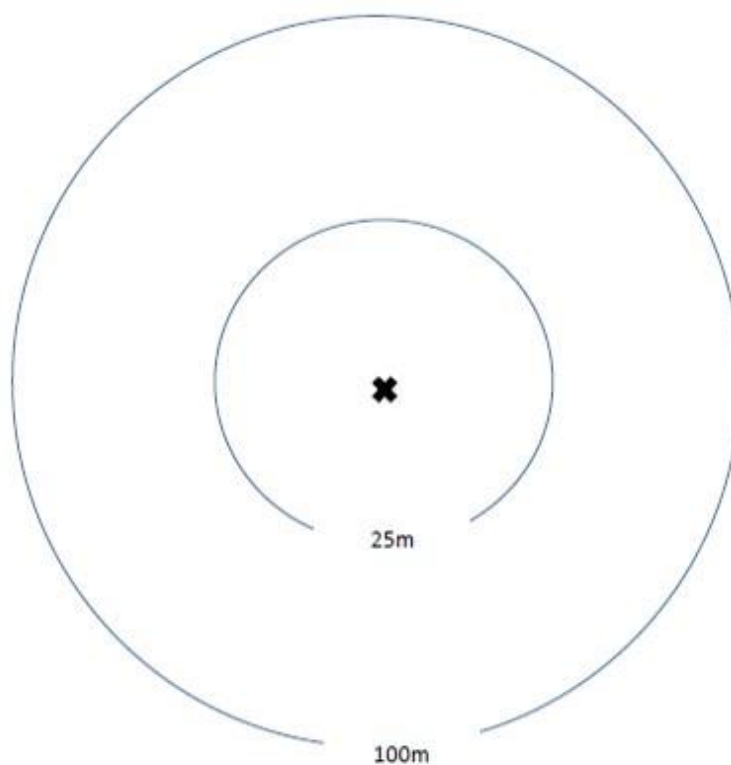
Fiche terrain : Ci-dessous.

ETUDE PASSEREAUX ZPS MADRES/CORONAT 2017

DATE :

CODE POINT :

Heure de début :



Relevé habitats (rayon de 25m) :

Strate (en cm)	Recouvrement horizontal (en%)
0-25	
25-50	
50-100	
100-200	
200-400	
400-800	
800-1600	
+1600	

Espèces ligneuses dominantes (strate arbustive et arborée) :

Pente :

Hauteur maximal rocher/falaise (en m) :

Photo panoramique (Code/N°) :

Le protocole devra autant que faire se peut, respecter la méthodologie utilisée lors de l'étude ornithologique de 2010 sur le site du Massif Puigmal-Carança et de l'étude ornithologique de 2017 sur le site Madres-Coronat. Des évolutions peuvent être proposées par le prestataire. La méthodologie finale doit être validée avec le maître d'œuvre.

Le prestataire remplira sous forme de tableur sous Excel et sous tableurs SIG les champs suivants :

- Pour les observations d'espèces d'intérêt communautaire listées dans le FSD et dans le périmètre élargi :

Observation	Observateurs	Relevés
N° observation Espèce (latin) Famille Nom français Date (AAAAMMJJ) Relevé (numéro de relevé) Commune Site (point GPS) Protocole Contact (vu/ entendu/trace...) Effectif Commentaires Observateur Déterminateur Statut de l'espèce Etat de conservation de l'espèce Confidentialité Espèce figurant dans le FSD ou non	ID Observateur Nom Prénom Structure	ID relevés Nom du relevé (étude PNR Natura 2000) Propriétés données

➤ Pour les points d'écoute :

Point d'écoute	Observateurs	Relevés
Commune	ID Observateur	ID relevés
Lieu-dit	Nom	Nom du relevé (étude PNR Natura 2000)
Coordonnées X Y	Prénom	Propriétés données
Code point	Structure	
Date (AAAAMMJJ)		
Altitude		
Exposition		
Pente moyenne		
Hauteur maximale rochers/falaises		
Habitats (libellé et code Corine)		
Habitats Communautaires (libellé et code UE)		
Remarque sur gestion actuelle		
% de sol à nu et cailloux		
Déclinaison des strates (0-25, 25-50, 50-100,)		
Espèces contactées		
Remarque sur l'évolution		
Remarque sur la préconisation		

Des champs supplémentaires seront proposés par le bureau d'étude pour s'adapter aux différents groupes d'espèces inventoriés. Ils seront validés et discutés avec le maître d'ouvrage.

Annexe 4 Trame Fiches espèces

Les fiches espèces devront être attractives et rédigées de façon accessible pour un public non spécialiste. Elles ont pour objectif de rassembler l'ensemble des informations concernant les espèces de la Directive oiseaux connus sur le site.

Nom latin et nom vernaculaire (genre/espèce sous espèce/ordre/famille)

Cartographie de répartition au niveau national et/ou européen

Photo de l'espèce

Code Natura 2000

Statut de protection

Caractéristique biologique de l'espèce

Physionomie et structure de la population

Description de l'habitat de l'espèce




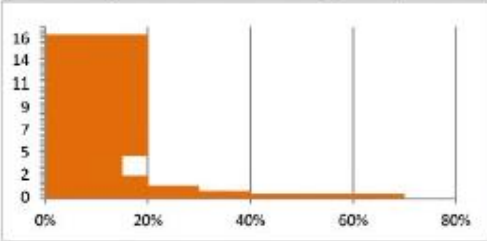
Présence et superficie sur le site

Etat de conservation de l'espèce

Menaces sur le site

Préconisations de gestion

Etudes et suivis à réaliser

Fiche station passereaux/habitats – Point 124																																						
																																						
<p>Station 124SG, Laurents (PNR PYRCA) Station 124 le 15 Juin 2017DG, Laurents (PNR PYRCA)</p>																																						
Localisation																																						
<p>Commune : Jujols Lieu-dit : La pinouse de l'ayrolle Coordonnées wgs 84 : 42,58996313066; 2,2821517042684 Code point : 124 Date du relevé : 15/06/2017 Observateur : FG (+GL)</p>																																						
Description Station 2017																																						
<p>% sol nu & cailloux : 30% (sol nu/rochers)</p> <p>Pourcentage de recouvrement de la végétation par strate</p> 		<p>Altitude : 1727m Exposition : Sud/Est Pente moyenne : 30° Hauteur maximale rochers/falaises : 1m</p> <p>Type d'habitat : Pinerale à pin sylvestre clairsemée - Essences ligneuses principales : Pin sylvestre - Habitats cartographiés ZSC 2010 et 2011 : Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus (34.322°) ; Forêts mésophiles calcicoles pyrénéennes de Pins sylvestres (42.561).</p> <p>Gestion actuelle: Pâturage ?</p>																																				
Relevé ornithologique																																						
<p>Relevé du 15/06/2017 (Point d'écoute de 10mn) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom espèce</th> <th>Nom latin</th> <th>Effectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accenteur mouchet</td> <td>Prunellamodularis</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Geai des chênes</td> <td>Garrulusglandarius</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Grimpereau des jardins</td> <td>Certhiabrachydactyla</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Mésange huppée</td> <td>Lophophanes cristatus</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Mésange noire</td> <td>Parus ater</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Pic épeiche</td> <td>Dendrocopos major</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Pinson des arbres</td> <td>Fringilla coelebs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Rougegorge familier</td> <td>Erithacus rubecula</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Sittelle torchepot</td> <td>Sitta europaea</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Troglodyte mignon</td> <td>Troglodytes troglodytes</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total effectif</td> <td></td> <td>18</td> </tr> </tbody> </table>			Nom espèce	Nom latin	Effectif	Accenteur mouchet	Prunellamodularis	1	Geai des chênes	Garrulusglandarius	1	Grimpereau des jardins	Certhiabrachydactyla	1	Mésange huppée	Lophophanes cristatus	3	Mésange noire	Parus ater	4	Pic épeiche	Dendrocopos major	1	Pinson des arbres	Fringilla coelebs	2	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	3	Sittelle torchepot	Sitta europaea	1	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	1	Total effectif		18
Nom espèce	Nom latin	Effectif																																				
Accenteur mouchet	Prunellamodularis	1																																				
Geai des chênes	Garrulusglandarius	1																																				
Grimpereau des jardins	Certhiabrachydactyla	1																																				
Mésange huppée	Lophophanes cristatus	3																																				
Mésange noire	Parus ater	4																																				
Pic épeiche	Dendrocopos major	1																																				
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	2																																				
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	3																																				
Sittelle torchepot	Sitta europaea	1																																				
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	1																																				
Total effectif		18																																				
<p>Commentaires : Avifaune typique des pineraies montagnardes clairsemées du sud de la France où les chablis permettent à certaines espèces de lande de se maintenir (Accenteur mouchet).</p> <p>Préconisations : Aucune mesure à envisager localement, si ce n'est favoriser l'hétérogénéité des peuplements, au niveau spécifique (en privilégiant la régénération naturelle de feuillus) et au niveau structural.</p>																																						

Informations générales : Code du point et localisation précise, date du relevé, nom de l'observateur et photos de contexte...

Description de l'habitat (altitude, exposition et pente, essences principales, structure de la végétation) et gestion actuelle

Résultats de l'échantillonnage oiseaux et préconisations de gestion

De nouveaux champs et le format, peut-être discuter avec le maitre d'œuvre.

**ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET
LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES**

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

1 rue Dagobert - 66210 MONT-LOUIS

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

.....
.....
.....

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Cette cession concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de **l'étude sur les communautés de passereaux montagnards du site Natura 2000 Massif Puigmal-Carança**

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos et Madres-Coronat ;

Consultation des images sur Internet

- Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante,

© X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

• Personnes photographiées

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

• Légendes

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

• Retouches, utilisation partielle de l'œuvre

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soient jamais ni recherchés ni inquiétés. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique*

innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à Olette, Le

En 2 exemplaires

Le photographe	Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Madame Hermeline MALHERBE
----------------	---

Dans le cadre de l'étude nommée ci-dessous :

Etude des communautés de passereaux montagnards pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif Puigmal-Carança, tout rendu cartographique devra s'accompagner de la fourniture des fichiers de données géoréférencées ayant conduit à sa réalisation, s'il y a lieu des données alphanumériques selon le présent cahier des charges.

Il énonce les conditions minimales pour que les données cartographiques et alphanumériques soient intégrées et utilisables par le PNRPC.

1. Support

Les données cartographiques et alphanumériques devront être restituées sur **Clé USB**. Un sommaire listant le contenu des fichiers (format : **.doc** ou **.pdf**) sera fourni dans le dossier.

2. Fichier de couche

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

2.1 Format

Les fichiers seront fournis dans le format suivant : **.shp** compatible avec QGIS.

S'ils existent, les fichiers **.lyr** et **.mxd** devront être fournis et être compatibles avec QGIS.

2.2 Système de projection

Les données doivent être géoréférencées dans le système de projection suivant : **Lambert 93**.

2.4 Métadonnées

Les fichiers de données géoréférencées doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

3 – Cartes

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

3.1 Format

Les fichiers des cartes doivent être fournis aux formats suivants : **.jpg** ou **.pdf**.

3.2 Éléments constitutifs

Chaque carte devra comporter les éléments suivants :

- Titre (concis et précis)
- Logo du PNRPC et du prestataire
- Sources
- Échelle sous la forme d'une barre d'échelle
- Indication de la direction du Nord
- Légende

En cas d'ajout d'un cartouche comportant une sous-carte, celle-ci doit comporter une barre d'échelle.

3.4 Métadonnées

Les fichiers des cartes doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

- Nom du fichier
- Auteur (s) de la carte (personne et organisme)
- Date de création de la carte
- La date de validité des données représentées (début et fin)
- Échelle de la carte
- Un résumé sur l'élaboration de cette carte (liste des fichiers vecteurs et raster utilisés, etc.)

4 – Données Alphanumériques

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

4.1 Format

Les fichiers de données alphanumériques doivent être fournis au format **.xls** compatibles avec la suite Office.

4.2 Métadonnées

Les fichiers de données doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

5 – Propriété des données

Le PNRPC est propriétaire des données cartographiques et alphanumériques créées par le prestataire. Durant et après la prestation, le prestataire s'interdit toute divulgation, communication ou mise à disposition totale ou partielle des fichiers créés lors de la prestation à des tiers pour quelque motif et sous toute forme que ce soit sans autorisation écrite expresse du propriétaire.